

Trajets domicile-travail

74%

la voiture

16%

les transports publics

2%

le vélo

6%

la marche

Source: INSEE

3 dispositifs légaux pour faciliter les trajets et encourager les mobilités durables

Mise en place
OBLIGATOIRE



ABONNEMENT TRANSPORTS PUBLICS

Qui ?

Tous les salariés

Modalités ?

Sur présentation d'un justificatif d'abonnement

Combien* ?

Min. 50 % du montant de l'abonnement

Exonérations fiscales et sociales jusqu'à 75 % du montant de l'abonnement

Mise en place
FACULTATIVE



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Qui ?

Tous les salariés qui ne bénéficient pas d'une voiture de fonction

Modalités ?

Vélo · Scooters et trottinettes · Autopartage
Covoiturage · Titres de transports publics

Combien* ?

700 € /salarié /an

800 € /salarié /an si cumulé avec l'abonnement transports publics



PRIME TRANSPORT

Qui ?

Tous les salariés, sous conditions*

Modalités ?

Frais de carburant ou frais d'alimentation des véhicules électriques / hybrides / rechargeables / hydrogènes

Combien* ?

700 € /salarié /an, dont 400 € max sur le carburant.

Cumul possible entre la PrimeTransport et l'abonnement transports publics.

Mise en place
FACULTATIVE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mobilité est un sujet obligatoire à aborder dans le cadre de vos Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Vous êtes intéressé ?

Facilitez la mobilité durable de vos collaborateurs

[Demander une démo](#)